Non à la journée de travail supplémentaire non réglementaire imposée en 2013-2014 !

La note de présentation du calendrier 2013-2014, prévoit, pour « rattraper » la journée de prérentrée :

« Une journée de cours sera rattrapée :
1°) Pour les élèves qui ont cours le mercredi matin :
le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi.
2°) Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin :
- soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée ;
- soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. »

La journée de classe prévue le mercredi 13 novembre dans les Bouches du Rhône est donc bien une journée de travail gratuite, imposée aux collègues par le ministre Peillon, sous prétexte que les enfants ne bénéficient pas de cours le lundi 2 septembre 2013 !

Le SNUDI FO dénonce ce scandale : il n'est pas question de devoir rattraper gratuitement une journée déjà travaillée !
Le SNUDI FO s'adresse au ministre pour lui demander de respecter la règlementation et de ne pas faire rattraper aux enseignants la journée du 2 septembre 2013.
La pré-rentrée des enseignants est déjà une journée travaillée et nous n'acceptons pas une journée de travail gratuit !

Je m'associe à cette pétition

Nom	Prénom	Ecole	Commune	Signature

Informez vos collègues de ce scandale !
Signez et faite signer la pétition du SNUDI FO 13 !

A renvoyer au SNUDI-FO 13 :
Par courrier : UD FO 13 – Vieille Bourse du Travail 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE
Par mail : contact@snudifo13.org Par fax : 09.57.49.82.49